



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Rapports-conflictuels-entre-revenu>

Basic income european network

Rapports conflictuels entre revenu garanti et réduction du temps de travail

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1987 - N° 859 - août-septembre 1987 -

Date de mise en ligne : vendredi 17 juillet 2009

Date de parution : août 1987

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

La Grande Relève continue à présenter les diverses contributions qui ont été faites au Colloque International de Louvain-la-Neuve sur le revenu garanti. Nous donnons dans ce numéro la traduction (d'allemand en anglais puis d'anglais en français !) de la communication présentée par Georg Vobruba, professeur au Centre Scientifique Berlinoise de Recherches Sociales.

Les demandes de réduction du temps de travail et de revenu de base garanti sont l'une et l'autre des réponses aux déficiences des mécanismes les plus importants de répartition du travail et des revenus qui constituent le marché du travail. Bien qu'elles concernent le même ensemble de problèmes, elles diffèrent dans leurs finalités politiques. La réduction du temps de travail est basée sur le droit au travail et a pour but de répartir le travail entre ceux qui en ont besoin pour assurer leur existence. Par conséquent, une politique de réduction du temps de travail conduit à accepter que le marché du travail soit le mécanisme dominant de répartition du travail et des revenus. Le marché du travail assigne simultanément des travailleurs aux emplois et des salaires aux travailleurs. Les demandes de réduction du temps de travail sont fondées sur l'idée centrale de travail en vue d'un salaire. Le revenu de base garanti est, lui, considéré comme le droit à un revenu. Son but est de garantir à tout le monde les moyens de vivre indépendamment de la quantité de travail fourni. La revendication d'un revenu garanti réduit donc la primauté du marché du travail et fait ainsi disparaître la simultanéité de la répartition du travail et du -revenu, qui est une caractéristique de ce marché. Dans cette perspective le problème de l'organisation du travail à effectuer doit être réglé séparément. Dans les théories sur le revenu de base, on trouve les solutions suivantes :

- l'obligation administrative de travailler,
- l'espoir utopique que le travail sera fait volontairement,
- l'incorporation dans le revenu de base de stimulants liés au travail effectué.

La revendication d'un revenu de base est plus ou moins directement centrée sur l'idée d'une subsistance de protection.

Ces deux visions différentes de la société correspondent à des acteurs sociaux différents. Les réductions du temps de travail ont pour origine historique la constitution d'une classe de travailleurs capable de mener une action collective, renforçant continuellement dans les négociations le pouvoir de ceux qui offrent leur travail et améliorant ainsi leur situation individuelle. Par conséquent, le revenu de base garanti est centré sur l'individu. Tant que l'individu continue à aller sur le marché du travail, le revenu garanti se concrétise directement par un renforcement de la position individuelle de celui qui offre son travail.

On peut relier cela aux idéologies différentes qui sous-tendent les deux concepts : le socialisme et l'anarchisme. "Il y a une différence fondamentale entre le socialisme et l'anarchisme en ce qui concerne la question de la répartition. Le socialisme, au moins dans la plupart de ses formes, maintient la notion de salaire pour un travail effectué ou pour la volonté de travailler, et, à l'exception des personnes incapables de travailler à cause de l'âge ou d'une infirmité, il fait de la volonté de travailler une condition de subsistance ou, au moins, de subsistance au-dessus d'un minimum très bas.

L'anarchisme, par contre, a pour but de garantir à chacun, sans aucune tradition, la fourniture de tous les biens courants, les biens plus rares dont on ne peut accroître indéfiniment la production à tant rationnels et également répartis entre toute la population.

Pierre Kropotkine résume les implications historiques des deux revendications dans la formule : "Le droit au bien-être est la révolution sociale. Le droit au travail est - dans le meilleur des cas - une prison industrielle".

Ces deux approches sont donc traditionnellement en conflit.

C'est la question intéressante. Pour y répondre, on doit se pencher sur :

- 1) la logique différente des concepts ;

2) le cadre différent de mise en oeuvre des concepts.

La mise en oeuvre actuelle des politiques de temps de travail montre que le concept de réduction du temps de travail a perdu de sa force dans deux dimensions. D'une part, le chômage de masse a aujourd'hui atteint un tel niveau que le public ne croit plus en la capacité de la réduction du temps de travail pour rétablir le plein emploi. D'autre part, la variabilité des réductions du temps de travail d'un secteur à un autre et la tendance au compromis entre réduction du temps de travail et flexibilisation amoindrissent le potentiel d'action collective. Les succès des politiques de temps de travail restent des victoires à la Pyrrhus : leur prix en est un nouvel affaiblissement des acteurs collectifs qui pourraient obtenir de nouveaux succès. Tout cela montre que la réduction du temps de travail doit être accompagnée par d'autres mesures.

A quelques exceptions près (Adler Karlsson), on observe une nette évolution du concept de revenu de base : partant de l'abolition du marché du travail, on est passé d'abord par un recours limité au marché du travail et, finalement à son maintien, sinon à son renforcement. Ce renforcement est mis en évidence par le fait que la plupart des concepts de revenu de base instaurent un impératif négatif. On peut interpréter le revenu de base comme étant la subsistance de base alternative pour ceux qui "offrent" leur travail. C'est ce qui est postulés dans les théories néoclassiques du marché du travail, mais qui, en réalité, n'existe pas.

Cette évolution du concept de revenu garanti permet d'établir des liens avec les politiques se rapportant au marché du travail. A ce niveau logique, il y a donc convergence des deux concepts. Il est pour le moins probable que cela favorisera le développement de concepts combinant réduction du temps de travail et revenu de base garanti. Mais l'aiguillon pour le développement de tels concepts réside dans les conditions sociales existantes.

Je suppose dans ce qui suit que l'opposition des employeurs à la réduction du temps de travail est évidente en elle-même. Leur opposition cependant ne sera efficace, c'est-à-dire capable de recueillir la majorité des soutiens, que lorsqu'ils pourront former des coalitions de blocage avec la participation de non-employeurs.

Il faut expliquer la résistance des non-employeurs à la réduction du temps de travail. Aujourd'hui la mise en oeuvre d'une réduction collective du temps de travail doit prendre en compte différents types de problèmes.

1. La réduction du temps de travail sans réduction de salaire met en danger les firmes peu solides (marginales). Les employés ont peur de perdre leur travail et donc s'opposent à de telles politiques. La réduction du temps de travail avec diminution de salaire pose un problème difficile à ceux qui en sont victimes. Ces obstacles à la réduction du temps de travail sont les plus grands dans les entreprises où les marges sont faibles et qui emploient beaucoup de salariés mal payés.

2. La réduction du temps de travail affectera toujours négativement les augmentations de salaire. Ainsi la réduction du temps de travail favorise les employés à plein temps et marginalise ceux qui travaillent suivant d'autres schémas de temps : travailleurs à temps partiel, travailleurs à horaires flexibles... Ce groupe augmente constamment, ce qui se traduit par des problèmes de mise en oeuvre de la réduction du temps de travail de plus en plus complexes. Par la même logique, les bénéficiaires d'allocations sociales liées à l'accroissement des salaires s'opposent aux réductions du temps de travail. Ce groupe aussi augmentera dans le futur.

3. Qui plus est, la puissance des moteurs sociaux traditionnels diminuera à long terme. D'un côté, "l'identité de groupe" traditionnelle du mouvement des travailleurs s'évanouira et les liens normatifs qui permettaient d'établir des solidarités entre travailleurs et chômeurs au-delà des intérêts individuels et partiellement conflictuels s'estomperont. Bien plus, le développement de la "pluralisation des modes de vie" pourrait se traduire par une relation de plus en plus ambiguë entre la situation économique objective et les désirs et intérêts individuels. Finalement, l'espoir d'un plus grand allègement du travail perd son attrait.

Notre conclusion au niveau de la mise en oeuvre pratique est finalement la même que celle à laquelle nous sommes arrivés au niveau des concepts : la réduction du temps de travail toute seule ne peut pas résoudre les problèmes quantitatifs et qualitatifs. Il faut lui adjoindre autre chose.

Il est maintenant temps de se poser la question de savoir si on peut lier une politique de revenu de base à la

réduction du temps de travail pour résoudre les problèmes. On doit subdiviser la question comme suit :

1) Existe-t-il des combinaisons "réduction du temps de travail-revenu de base" capables de conduire à une harmonie fonctionnelle résolvant les problèmes qui ont jusqu'ici fait échouer les politiques de réduction du temps de travail ?

2) Existe-t-il des tendances favorisant l'apparition d'intérêts collectifs et des groupes de pression pouvant promouvoir de telles combinaisons ? Je voudrais tout d'abord examiner la question de la compatibilité fonctionnelle en discutant les trois types de problèmes soulevés précédemment. On peut résoudre le problème du freinage des réductions du temps de travail par les faibles marges disponibles pour la redistribution entre capital et travail si le revenu garanti permet d'élargir ces marges. Cela implique une réduction du temps de travail accompagnée d'une diminution des salaires afin de la rendre faisable par les employeurs et une compensation des diminutions de salaire par un revenu garanti venant du plus haut que l'entreprise afin de rendre la réduction du temps de travail acceptable par les employés. Si l'on instaure un revenu garanti augmentant avec la productivité, on peut aussi résoudre le problème de ceux qui ont des horaires de travail réduits et de ceux dont les allocations sociales sont liées à l'accroissement des salaires, à condition que l'accroissement de productivité soit utilisé pour diminuer le temps de travail et non pour augmenter les salaires. Ceci résout immédiatement le troisième problème, à savoir que les nouvelles réductions du temps de travail perdent de plus en plus de leur intérêt pour ceux qui bénéficient déjà d'une réduction du temps de travail. Il est facile d'imaginer un scénario à long terme qui propose le passage de la redistribution du travail à la redistribution du revenu. Le revenu garanti favorise la pluralisation croissante des modes de vie et des centres d'intérêts puisqu'il rend possible des réductions individuelles du temps de travail. L'argent offre plus de possibilités que le temps. Par conséquent, la répartition des revenus permet d'intégrer un plus grand nombre d'intérêts que ne le fait la répartition du temps de loisir.

On voit donc que l'idée de revenu garanti est fonctionnellement compatible et permet de résoudre les principaux problèmes liés à une réduction "isolée" du temps de travail. Nos conclusions sont positives à la fois au niveau de la logique des idées et au niveau concret.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait plus de conflits entre revenu de base garanti et réduction du temps de travail.

Il reste, en effet, la question de la mise en œuvre d'intérêts collectifs qui puissent promouvoir de telles combinaisons de politique de temps de travail et de revenu garanti. Le problème est qu'avec l'affaiblissement des forces collectives qui ont historiquement fait progresser les réductions du temps de travail, il n'y ait aucun espoir de voir se lever de nouvelles forces sociales réclamant un revenu garanti.

La réduction du temps de travail présente certainement des avantages pour un groupe relativement bien défini de bénéficiaires, mais ces avantages sont directs et individuels : plus de loisirs. Le revenu garanti, par contre, offre des choix. On peut les utiliser ou non. Et souvent les individus ne sauront pas à quoi, quand et comment utiliser les possibilités offertes.

La revendication d'une réduction du temps de travail s'appuie sur une plus petite gamme d'intérêts mais les intéresse plus fortement, tandis que la revendication d'un revenu garanti fait appel à une large gamme d'intérêts mais les intéresse moins fortement. J'appelle ça "le dilemme de la collectivité".

La réduction du temps de travail offre une solution homogène à des gens qui ont des problèmes de même nature. La collectivité, par conséquent, est le résultat d'une expérience semblable des problèmes et de la lutte pour les résoudre. Le revenu garanti offre une solution homogène à des gens qui ont des problèmes différents. Ce qui montre la difficulté puisque le moteur de l'action collective réside dans le résultat politique et non dans son point de départ. La concrétisation de la revendication suit un cercle vicieux. J'appelle ça "le piège de la collectivité".

Même lorsque le dilemme collectif et le piège collectif ont été surmontés, il reste des obstacles opérationnels. On a tout d'abord s'attendre à la résistance de groupes qui n'ont aucun intérêt à la réduction du temps de travail ni à l'instauration d'un revenu garanti parce qu'ils craignent - avec ou sans réalisme - que la redistribution du travail ou des revenus ne leur procurera que des désavantages. Ensuite, il y a l'obstacle de ceux qui pensent - à tort ou à raison - que la mise en

Rapports conflictuels entre revenu garanti et réduction du temps de travail

ouvre d'une politique de réduction du temps de travail est en opposition avec une politique de revenu garanti. On peut affaiblir cette opposition en soulignant la nécessité d'ajouter quelque chose à la réduction du temps de travail et les liens possibles avec un revenu garanti. Mais il n'en reste pas moins que le conflit historique du choix des voies du développement social persiste : c'est la différence entre une vision centrée sur le travail justifiant un salaire et une vision centrée sur une allocation de subsistance. Jusqu'à présent cette dernière a toujours perdu.

Si je vois juste, les protagonistes de la philosophie du travail-pour-un-salaire ne peuvent plus déterminer le développement social mais ils peuvent le freiner. En conséquence, la société se développe sans aucune vision utopique positive.